

## 1° GENERALITES SUR L'EXAMEN

L'examen du CAP Employé Technique de Laboratoire se déroule en trois parties bien distinctes les unes des autres :

- Les épreuves d'enseignement général en CCF ( Contrôle en Cours de Formation)
- Les épreuves ponctuelles d'enseignement professionnel théorique
- Les épreuves ponctuelles d'enseignement professionnel pratique

EPREUVES ECRITES	NATURE	Coef.	Note sur
<b>Enseignement général</b>			
Français	CCF	1,5	30
Histoire-géographie	CCF	1,5	30
Mathématiques	CCF	2	40
E.P.S.	CCF	Pts > 10	
<b>Enseignement professionnel théorique</b>			
Sciences appliquées	Ponctuelle (3h)	4	80
<i>Biologie</i>	(1h)		
<i>Chimie</i>	(1h)		
<i>physique</i>	(1h)		
Technologie et schémas	Ponctuelle (1h)	1	20
<b>TOTAL EPREUVE ECRITE</b>		<b>10</b>	<b>200</b>

EPREUVES PRATIQUES	NATURE	Coef.	Note sur
<b>Enseignement professionnel pratique</b>			
TP Biologie	Ponctuelle (2h)	3	60
TP Physique	Ponctuelle (2h)	3	60
TP Chimie	Ponctuelle (3h)	4	80
VSP	Ponctuelle (1h)	1	20
<b>TOTAL EPREUVE PRATIQUES</b>		<b>11</b>	<b>220</b>

<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>21</b>	<b>420</b>
---------------------	--	-----------	------------

Pour être admis, il faut remplir les deux conditions suivantes :

- Obtenir la moyenne aux épreuves pratiques, c'est à dire au moins 100 pts
- Obtenir la moyenne globale, c'est à dire au moins 210 pts



[vers.: 2° Les épreuves écrites](#)

[vers.: 3° Les épreuves pratiques](#)

[haut de la page](#)

[page suivante](#)